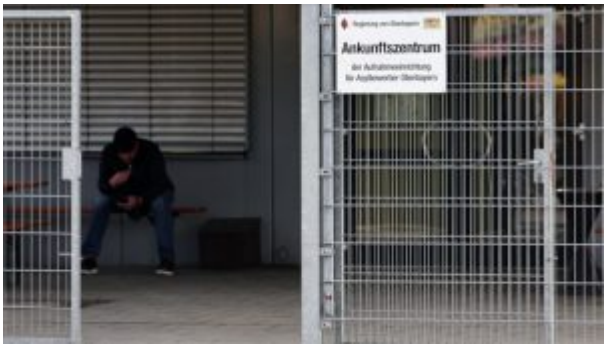
L’Allemagne pourrait transférer les procédures de demandes d’asile à des pays tiers à l’instar du modèle britannique avec le Rwanda et de l’accord conclu par l’Italie avec l’Albanie.

14/06/2024 à 10h27



Alors que le gouvernement allemand étudie la possibilité de transférer les procédures de demande d’asile à des pays tiers, des experts impliqués dans ce processus ont publié jeudi (13 juin) leurs recommandations au gouvernement, remettant en question la mise en œuvre de ce projet.

Plusieurs pays européens, dont l’Allemagne, ont envisagé de transférer les procédures de demande d’asile à l’étranger afin de réduire le nombre de migrants clandestins arrivant sur leur territoire, à l’instar du modèle britannique avec le Rwanda et de l’accord conclu par l’Italie avec l’Albanie.

Le gouvernement fédéral présentera les résultats de son examen préliminaire lors d’une réunion avec les gouvernements régionaux allemands la semaine prochaine (20 juin), qui devrait aboutir à une conclusion à temps pour que l’Allemagne

mette en œuvre un processus similaire.

Cependant, SVR Migration, le principal organe consultatif du gouvernement en matière d'immigration, qui a été sondé sur le processus, a déclaré jeudi qu'il avait des *«préoccupations considérables »* concernant ce qu'il considère comme des obstacles majeurs en matière de droits humains.

www.euractiv.fr